

Formation continue

Priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs du ministère de l'Éducation nationale

NOR : MENE1816149C
circulaire n° 2018-072 du 3-7-2018
MEN - DGESCO - MAF2 - SG

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux responsables académiques de la formation ; aux directrices et directeurs des ressources humaines ; aux délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école ; aux directrices et directeurs des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ; aux délégués académiques au numérique

Le plan national de formation (PNF), vecteur d'orientation et d'impulsion de la formation au niveau national, porte à la fois des priorités de formation et des orientations en accompagnement des académies. Il est le premier maillon d'une chaîne dont la qualité doit garantir l'efficacité de la formation des personnels, à des fins de meilleure réussite des élèves.

Des priorités définies par les orientations ministérielles

Dans une logique de consolidation des mesures engagées depuis la rentrée et de déploiement de la politique voulue par le ministre, l'effort est particulièrement centré sur certaines priorités nationales de formation.

Pour l'année 2018-2019, trois objectifs sont assignés au plan national de formation :

1. Accompagner les politiques éducatives engagées par le ministère :

- l'école maternelle ;
- l'enseignement des fondamentaux (scolarité obligatoire) ;
- la réforme du baccalauréat et de la transformation du lycée ;
- l'enseignement professionnel ;
- la laïcité, l'enseignement laïque du fait religieux.

2. Transformer la formation des personnels d'enseignement et d'encadrement, au national comme dans les territoires :

- ingénierie de formation et professionnalisation des acteurs ;
- les modalités de formation à mobiliser pour répondre aux exigences d'une formation d'adultes.

3. Contribuer à une politique interministérielle :

- la santé des élèves ;
- l'accompagnement de la prise en charge des élèves en situation de handicap ;
- l'éducation artistique et culturelle ;
- développement durable et transition écologique.

Former des formateurs

Les actions du PNF sont prioritairement conçues pour la formation des formateurs et des corps d'encadrement. Elles doivent prendre en compte les besoins de transfert dans les pratiques (en classe, en établissement), d'ingénierie de formation et de pilotage pédagogique. Une attention particulière sera portée à la préparation ainsi qu'au suivi des séminaires de formation, en articulant étroitement les ressources produites à cette occasion et l'offre de formation qui pourra être déclinée dans les académies.

Dans le cadre du continuum de formation et du développement professionnel des acteurs, les Espé, les chercheurs de l'enseignement supérieur, l'IGEN et l'ESENESR sont des partenaires privilégiés pour collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de formation.

Le PNF vient en appui au pilotage des stratégies de formation des académies

Les académies doivent pleinement utiliser le PNF pour accompagner leurs politiques.

Afin d'accompagner une montée en compétence des territoires dans le champ de la définition, de la mise en œuvre, de l'évaluation de politiques de formation adaptées à la fois aux objectifs de mutation du système éducatif et aux besoins réels du terrain, le PNF doit être un vecteur fort de formation des formateurs de terrain.

Appuyée sur une connaissance précise des viviers de formateurs, la constitution des délégations académiques est un premier levier de mobilisation des acteurs au service de la formation, avec un double objectif : désigner les personnes pouvant tirer un réel profit du PNF mais aussi mobiliser une équipe qui sera chargée, ensuite, de générer de la plus-value en matière de formation ou de pilotage. Dans cette logique, chaque séminaire doit être mis à profit pour une déclinaison locale, en termes de formation de formateurs, de pilotage, d'impulsion de plans ou dispositifs locaux de formation.

Assister à un séminaire du PNF suppose aussi un minimum de préparation par le biais d'une information préalable -un petit corpus de quelques supports à visionner ou lire en amont- mise

à la disposition des stagiaires avant la journée, comme sas d'entrée dans la formation et comme outil d'orientation du sens du séminaire.

Pour certaines actions du PNF le public sera élargi selon la voie, expérimentée avec succès, d'une diffusion en direct de tout ou partie d'un séminaire. L'information se fait en temps réel auprès des acteurs concernés (inspecteurs, équipes de direction d'établissement, formateurs, professeurs, etc.), soit dans des lieux de diffusion répartis dans l'académie, soit même dans l'établissement scolaire (via la plate-forme m@gistère).

Les séminaires du PNF permettent de nourrir une dynamique de formation dans les territoires.

Le PNF traduit la volonté d'outiller les participants aux séminaires en ressources mobilisables en académie mais aussi de fixer des orientations de travail sur les politiques ou dispositifs de formation à engager sur le terrain.

Un effort sera fait pour renouveler les méthodes d'animation des séminaires, et témoigner, par l'exemple, de l'intérêt de ces pratiques auprès des formateurs et des cadres, en enrichissant leur approche des formations qu'ils sont appelés à mettre en œuvre en territoire. Cet effort doit trouver un écho dans les académies, autour des pratiques les plus efficaces en matière de formation d'adultes.

Afin d'améliorer l'articulation entre l'offre nationale de formation et celle mise en œuvre en académie mais aussi afin de faciliter une démarche d'évaluation des politiques de formation engagées, notamment dans le cadre des dialogues annuels de gestion, l'offre académique de formation sera structurée selon les orientations prioritaires du PNF.

Par les moyens qu'il mobilise, le temps de formation qu'il représente, l'importance des priorités qu'il convoque, le PNF témoigne d'un engagement fort du ministère en faveur de la formation des personnels enseignants et d'encadrement. Il doit trouver dans chaque académie le relais nécessaire à sa pleine efficacité.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart

Annexe

[Plan national de formation 2018-2019](#)

